



<p>MISSION LAÏQUE FRANÇAISE</p> <p>Lycée franco-libanais Verdun</p> 	<p><u>Compte-rendu</u> <u>du conseil d'Etablissement</u> <u>du 6 novembre 2008</u></p>	 <p>Mission Laïque Française</p>
---	--	---

La première réunion du conseil d'Etablissement de l'année scolaire 2008-2009 s'est tenue le jeudi 6 novembre 2008 à 16h en salle de réunion.

La réunion a commencé par la distribution d'un document aux participants, mentionnant quatre points à l'ordre du jour :

1. calendrier,
2. élection des commissions,
3. informations sur la rentrée
4. questions diverses.

Lors d'un tour de table, à la demande du proviseur M. GROUX, les participants se sont présentés respectivement. Ensuite, M. GROUX a expliqué le fonctionnement du conseil d'Etablissement, notamment en ce qui concerne la prise de décisions et la gestion des affaires financières. Il explique ensuite la structure du conseil d'établissement et sa répartition paritaire : administration et partenaires / personnels / usagers.

Le proviseur adjoint M. SORRIAUX commence la présentation par des photos de la manifestation des élèves à l'occasion d'Halloween et du match de football entre les élèves et leurs professeurs. Puis, il rappelle oralement les points de l'ordre du jour.

**1. Sur le premier point concernant le calendrier**, M. GROUX explique que la rentrée après les vacances de fin du premier trimestre est prévue le lundi 5 janvier. Or, le mardi 6 janvier est un jour férié. Il soumettra au vote la proposition d'étendre le congé de fin de trimestre jusqu'à mercredi 7 janvier et demande l'avis des membres du conseil sur le rattrapage du lundi. M. LAHOUD, président du comité des professeurs, propose de compenser le lundi raté par un jour pris sur l'enveloppe des fêtes mobiles musulmanes ou d'un samedi si besoin. Le Conseil d'Etablissement a adopté à l'unanimité la modification des dates du congé de fin de trimestre. Ce congé s'étendra du vendredi 19 décembre 2008 après la classe au mercredi 7 janvier au matin.

**2. Sur le deuxième point concernant les élections des commissions**, M. SORRIAUX cite le conseil de discipline, le conseil de la vie lycéenne et le Comité des Parents.

Concernant le conseil de discipline, M. GROUX explique que celui-ci est composé de 15 membres dont 5 enseignants du secondaire et 5 représentants des parents et des élèves (2 parents et 3 élèves). Les enseignants nommés pour le conseil de discipline sont: M. GROUSSARD, Mme HALABI, Mme

HARAJLI, M. LAHOUD et M. KHALIFÉ. Les représentants des élèves nommés pour le conseil de discipline sont : Mohamed KALOT, Dina SAKR et Farah WAHAB. Le président du comité des parents, M. HAMDAR déclare que les représentants des parents seront désignés ultérieurement. Par ailleurs, il demande la raison pour laquelle le nombre des représentants des parents au conseil de discipline est restreint à 2 seulement. M. GROUX répond que c'est la règle qui impose ces effectifs.

Concernant le conseil de vie lycéenne, le conseiller principal d'éducation, M. HAIDAR indique qu'il s'agit d'un lieu d'échanges entre des adultes et les élèves, un lieu où seront débattues des questions de la vie scolaire. M. GROUX précise que ce conseil sera constitué de 10 élèves élus et 10 adultes, dont des professeurs, le gestionnaire M. Bazzi, M. Saad et 1 parent d'élève. M. HAMDAR qui reporte ultérieurement la désignation du représentant des parents, s'oppose aussi à la répartition des membres en disant que le nombre de représentant des parents est insuffisant. M. GROUX explique qu'un représentant des parents est là au nom de tous les parents, d'après les textes officiels. M. LAHOUD ajoute que les questions débattues dans le conseil concernent justement la vie au lycée et qu'il est tout à fait compréhensible que les élèves y participent en nombre et non pas leurs parents pour qui il s'agit simplement d'information. M. GROUX indique que les élèves sont assez responsables pour parler eux-mêmes de leur vie au lycée et annonce que le règlement intérieur du lycée sera révisé et débattu dans le conseil de la vie lycéenne et sera voté au prochain conseil d'Etablissement.

Concernant le comité des Parents, M. GROUX indique que la loi prévoit le remplacement des membres ayant quitté le Comité. L'élection de 3 membres de ce comité aura lieu le mardi 25 novembre 2008 de 13h à 17h.

**3. Sur le troisième point concernant la rentrée 2009**, M. GROUX propose l'ouverture d'une nouvelle division en 4<sup>ème</sup>. Ce qui ramène la moyenne estimée des élèves en classe de 4<sup>ème</sup> à 27 élèves. Le Conseil d'Etablissement a adopté à l'unanimité cette proposition. Ensuite, M. GROUX annonce la transformation ou la suppression de deux postes d'expatriés : la directrice de Verdun II et le professeur de SVT à Verdun I. Enfin, il expose la réduction de l'horaire de l'école primaire en France à 26 h dont 24 sont obligatoires et 2 heures de soutien, alors qu'au Liban, l'horaire à l'école primaire s'élève à 30 h. Ce qui pousse à réduire ces horaires pour diminuer les écarts avec les exigences de l'Education nationale. M. HAMDAR signale qu'il faut éviter de réduire l'horaire des disciplines enseignées en langue arabe. M. GROUX indique que sur la question de l'application de cette loi, des commissions de réflexion sont en cours de réunion pour pouvoir décider de ses modalités d'application. Mme DAOUK explique que ces décisions seront conformes à ce que propose l'Education nationale.

Sur la rentrée 2008, M. SORRIAUX projette un premier tableau sur la structure et les effectifs de l'établissement :

*Tableau 1 : Structure et effectifs de l'établissement*

Rentrée 2008	PS	MS	GS	Total Mat.	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total Elem.	Total Gén. primaire
Nombre d'élèves	157	179	162	498	176	165	168	169	162	840	1338
Divisions	6	6	6	18	6	6	6	6	6	30	48
Moyenne	26.2	29.8	27	27.7	29.3	27.5	28	28.2	27	28	27.8

M. GROUX conclut que les absences constatées en début d'année au niveau de l'école primaire sont bien régularisées et que la structure de l'école primaire est bien pleine. Mme VINCENT ajoute que la demande des parents concernant la réduction des effectifs en PS était satisfaite.

Ensuite, M. SORRIAUX projette un deuxième tableau sur la structure au secondaire.

*Tableau 2 : Structure au secondaire*

Rentrée 2008	6ème	5ème	4ème	3ème	Total	2nde	1èreE S	1ères S	1le ES	1le S	Total	Total	EFM
					Collège						Lycée.	secondaire	
Nbre d'élèves	170	163	148	129	610	126	34	69	31	78	338	948	31
Divisions	6	6	5	5	22	4	1	3	1	3	12	34	4
Moyenne	28.3	27.2	29.6	25.8	27.7	31.5	34	23	31	26	28.2	27.8	7.8

M. GROUX conclut que la classe de 1ES est bien chargée mais que la solution d'ouvrir deux classes de 1ere S n'était pas sans difficulté.

M. SORRIAUX projette un troisième tableau sur les effectifs de l'établissement

*Tableau 3 : Effectifs généraux de l'établissement*

Rentrée 2008	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Total	EFM	Total
							Général
Nbre d'élèves	498	840	610	338	2286	31	Etablissement. 2317
Divisions	18	30	22	12	82	4	
Moyenne/ classe	27.7	28	27.7	28.2	27.8	7.8	

M. LAHOUD évoque le problème de quelques classes ne pouvant accueillir le nombre d'élèves, suite au changement de salles de classe. M. HAIDAR explique que les classes sont toutes équipées de 30 sièges et que la salle 307 est équipée de 34 sièges pour satisfaire justement aux besoins des classes et au déplacement des élèves.

Enfin M. SORRIAUX projette un quatrième tableau sur les personnels enseignants

*Tableau 4 : Personnels enseignants*

Rentrée 2008	EXPATRIÉS	RÉSIDENTS	TOTAL	RECRUTES LOCAUX	TOTAL GÉNÉRAL
			TITULAIRES AEFE		
1ER DEGRE	1	3	4	98	106
2NDE DEGRE	4	5	9	60	78
TOTAL	5	8	13	158	184

#### 4. Questions diverses

- M. CHAHINE évoque la question de l'enseignement modulaire. M. GROUX annonce que la réforme n'est pas encore officielle.
- Mme DARRACQ annonce l'achat de livres, dans toutes les langues, pour la bibliothèque du cycle III.
- M. GROUX ajoute un mot sur les travaux à Verdun II annoncés l'année passée. Il explique que ces travaux ont été freinés pour deux raisons : d'une part le siège a demandé d'utiliser les fonds disponibles sans avoir recours à des prêts ; d'autre part, les problèmes de permis de construction ne sont pas à jour. Toutefois, quelques travaux ont été réalisés, l'été dernier, comme la salle info et la salle des profs à Verdun II, dans l'attente d'avoir le permis pour la salle de sport sur la terrasse.
- M. GROUX annonce que le nouveau site Internet du lycée est ouvert et mis en route avec un taux de fréquentation qui ne cesse d'augmenter depuis la rentrée plus de cent visites quotidiennes à ce jour.
- M. GROUX annonce la signature, comme chaque année, de la convention sur la formation continue destinée aux enseignants.
- M. HAMDAR prend la parole et prononce un discours reprenant des points traités, concernant notamment les effectifs chargés de quelques classes en Secondaire, ou évoquant, par exemple, les inscriptions refusées de quelques élèves et le remplacement des professeurs au Secondaire.
- M. GROUX répond, point par point, en précisant d'abord qu'il n'était pas envisageable d'ouvrir une division supplémentaire en classe de 2<sup>nde</sup> parce qu'un effectif de 31 ou 32 élèves reste dans la fourchette des effectifs acceptables. Concernant les inscriptions des élèves, M. GROUX indique que beaucoup d'élèves ont été refusés alors que de nouveaux ont été inscrits, sans que les tarifs n'interviennent. Les seuls critères suivis étaient le nombre de places, le niveau et l'assurance du bon équilibre de l'action pédagogique. M. HAIDAR ajoute qu'il y a de nouveaux élèves accueillis suite aux procédures d'orientation en fin de cycles.
- M. HAMDAR pose la question de la responsabilité de l'école vis-à-vis des élèves qui la quittent. M. GROUX parle de la limitation de la responsabilité de l'école à cet égard dès lors que le contrat minimal est rempli : conduire le plus loin possible chaque enfant. M. HAIDAR ajoute que beaucoup d'élèves qui quittent sont ceux qui n'ont pas accepté le redoublement.
- M. GROUX répond sur le problème de remplacement au Secondaire en considérant que ce problème est constant et général et qu'il a été traité de manière à réduire au minimum les inconvénients.
- M. GROUX indique enfin que 40 000 euros sont attribués par l'AEFE comme aide à l'établissement pour l'aménagement de la BCD de Verdun 2.
- Sur les activités de l'Association des Anciens, M. KHALIFÉ annonce qu'au début de l'année scolaire 2002-2003, a été fondée l'Association des Anciens du Lycée Verdun, qui devient en 2008, une organisation officiellement reconnue par le Ministère de l'intérieur au Liban. Le groupe de l'Association sur *Facebook* a pu renouer les liens avec 568 anciens lycéens. Parmi les activités de l'Association, M. KHALIFÉ expose les dernières activités organisées en 2008 : l'*Iftar* qui a rassemblé

des responsables de l'administration, de la vie scolaire, des professeurs, des anciens lycéens et d'actuels lycéens ; et les rencontres d'éducation à l'orientation avec pour invités les anciens du Lycée, spécialistes dans plusieurs domaines... M. KHALIFÉ annonce enfin la rencontre d'une délégation de l'Association avec Madame BARRY dans la perspective des manifestations du centenaire, et dans la logique d'une collecte d'informations pour le réseau MLF.

Beyrouth, le 22 novembre 2008

Le secrétaire de la séance

Ali KHALIFÉ

Le Président du CE



Gérard GROUX